

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 24 MAI 2023

L'An deux mil vingt-trois le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie tous les conseillers pour leur présence à ce conseil.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Paul STANZEL (procuration à Mme Marianne CALVEZ) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à Mme Florence BODÉRE) ; M. Thomas JONCOUR (procuration à M. Jean-Marc BREN) et M. Christian DURAND (procuration à Mme Virginie CANON).

Est absent : M. Fabrice FABRIANO.

Mme Karine COSQUÉRIC avait prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire commence par ces quelques mots :

Je voudrais exprimer un signe d'amitié à M. Gilles BERNARD « Cher Gilles, nous avons appris le décès de ton papa, toute la communauté municipale et les habitants de Penmarc'h se joignent à moi pour t'adresser leurs plus sincères condoléances. Je ne le connaissais pas, mais tu me parlais souvent de lui avec respect, admiration et une grande affection. Nous pensons à toi, ta famille, Dorothée et tes enfants ».

Je voudrais exprimer également mon soutien aux élus. « Vous le savez, plus de 4 000 conseillers ont donné leur démission en moins de deux ans de leur mandat municipal ; 17 maires, rien que dans le Finistère.

C'est le fait d'une charge administrative très lourde, de périmètres d'interventions de plus en plus larges et de violences verbales ou physiques. Ces violences sont le dernier symptôme d'un quotidien de plus en plus compliqué. Beaucoup de maires et d'élus se sentent le réceptacle de la colère des gens.

Si nous, ici, à Penmarc'h, nous connaissons un climat social constructif à la hauteur des enjeux, nous le devons aux habitants et à une communauté municipale ouverte et accueillante qui porte haut les valeurs de service au public et d'intérêt général.

Cependant, face à ce climat de violence et d'intolérance, nous voulons affirmer solennellement notre soutien et notre solidarité aux élus qui démissionnent, se sentant isolés et abandonnés.

Et en particulier à M. Yannick MORES, maire de Saint-Brévin-Les-Pins, poussé à rendre son écharpe à la suite des menaces et violences de l'extrême droite qui l'ont visé personnellement en mars dernier.

Je parle au nom de tous ici présents : soyons solidaires et préservons ce climat social tempéré ».

Madame le Maire poursuit avec les différents événements à venir.

Tout d'abord, concernant le jumelage avec Schierling. Nous sommes heureux d'accueillir du mardi 30 mai après-midi au dimanche 4 juin inclus, 85 habitants de Schierling dont une trentaine d'enfants.

L'association organise un pot d'accueil à Saint-Pierre au pied du phare mardi 30 en fin d'après-midi. Le 31 mai, ce sera la journée de la municipalité avec un déjeuner et des animations tout l'après-midi au centre nautique. À 18h30, ce sera la cérémonie officielle avec discours, remise de cadeaux et cocktail dinatoire. Nous serons 170 personnes rassemblées à la mairie et dans ses jardins pour célébrer ce jumelage et notre amitié.

Nous nous retrouverons ensuite le samedi 3 juin après-midi au village de l'Océan au port de Saint-Guérolé, suivi d'un dîner organisé par l'association. Enfin, le dimanche 4, nous nous retrouverons autour d'un dernier repas à la salle Cap Caval pour un au-revoir.

Puis Penmarc'h fête l'océan le 3 juin.

Dans le cadre de formations « comprendre et s'adapter au changement climatique », nous avons organisé un cycle de trois conférences, ouvert au public, un atelier pour les agents « la fresque du climat » et nous continuons avec la 3^{ème} édition de « Penmarc'h fête l'océan » associée avec la journée mondiale de l'océan. Un village de l'océan est installé au port de Saint-Guérolé. L'ouverture est à 14h00. Une table ronde réunira 8 intervenants pour débattre de l'avenir de la pêche bigoudène. Avant de finir avec le pot de l'amitié en musique.

Cette initiative est saluée par les habitants et les scientifiques invités, avec un intérêt certain pour les politiques locales ; formation que nous projetons de continuer.

Enfin, concernant le cinéma, comme vous l'avez lu dans la presse, le cinéma reste ouvert cet été. Nous sommes toujours en cours de consultation des entreprises pour les travaux.

M. Eric RAPHALEN arrive à 18 h 53, Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC à 18h54, ils pourront donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 15 mars 2023.

Mme Karine COSQUERIC demande que soient rajoutés au point 7 les propos qu'elle a tenus en ce qui concerne la politique du logement. En effet, Mme Karine COSQUERIC a proposé qu'il soit imposé aux propriétaires qui possèdent plusieurs locations saisonnières, d'en destiner au moins une à la location à l'année.

Il est convenu que cette phrase sera rajoutée au procès-verbal et que celui-ci sera à nouveau soumis à approbation au prochain Conseil du mercredi 5 juillet 2023.

M. Raynald TANTER dit s'associer aux condoléances adressées à M. Gilles BERNARD pour le décès de son papa. À propos du procès-verbal de la séance du 15 mars dernier, il demande si la lettre à l'attention de Madame la Députée Liliana TANGUY à propos de la réforme des retraites dont il a fait lecture est une initiative personnelle car dans la négative il aurait fallu la soumettre à tous les conseillers.

Mme Gwenola LE TROADEC lui répond qu'il ne s'agit pas d'une initiative personnelle, mais collective, portée par M. Gilles BERNARD sur un sujet de société : la réforme des retraites.

M. Raynald TANTER revient sur le point 2 du procès-verbal en disant que M. Eric RAPHALEN a dit que le personnel du CST s'était opposé, alors que Mme Fabienne LE GARS avait répondu qu'il n'y avait eu qu'une seule abstention. Il y a donc bien eu 5 votes contre. Quant au point 7, à propos de la phrase de M. Gilles BERNARD qui, en s'adressant à M. Jean-Paul STANZEL, lui dit que « ce budget donne des perspectives et nous porte vers l'avenir », M. Raynald TANTER dit ne pas se souvenir d'avoir dit « ça patine ! », mais plutôt « cela ne me fait pas bondir d'enthousiasme ».

Madame le Maire confirme que ces trois modifications seront portées au procès-verbal et que celui-ci sera à nouveau soumis à approbation au prochain Conseil du mercredi 5 juillet 2023.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 15 mars 2023 n'est donc pas approuvé.

Mme Patricia LE GALL fait procéder au tirage au sort des jurés d'assises.

12 personnes doivent être tirées au sort à partir de la liste électorale. 4 seront retenues par la commission préfectorale. La question de poser un âge limite est débattue ; d'une part dans un souci d'éviter des déplacements éventuellement compliqués à des personnes âgées (quotidiennement pendant une quinzaine de jours à Quimper au tribunal) et d'autre part dans un souci de proposer à la commission préfectorale des personnes qui ne seront pas systématiquement écartées en raison de leur âge. L'importance de la charge émotionnelle de cette mission est également à prendre en compte. La limite est fixée à 80 ans. Les personnes tirées au sort nées avant 1943 ne seront donc pas retenues.

Le tirage est effectué. La liste qui sera transmise sera la suivante :

- Mme LEGRAND Nicole, Marie-Françoise épouse OUVRANS née le 20/08/1956
- M. GRIFFIT Jean, Bernard, Aurélien né le 02/12/1956
- M. ROUSSEAU Thierry, Jean-Marc né le 04/01/1957
- Mme VARIEL Maurine née le 17/12/1997
- M. SANNIER Loïc, Paul, Jean, Corentin né le 17/12/1948
- M. PERON Bernard né le 05/05/1941
- M. STEPHAN Robert né le 16/01/1962
- M. BODERE Patrick né le 03/12/1970
- M. STEPHAN Jean, Claude né le 28/02/1947
- M. STEPHAN Thierry né le 28/08/1958
- M. MENAGER Bruno, Marie né le 03/03/1949
- M. HEINTZ François, Louis, Roger né le 12/03/1953

Madame le Maire accueille le Capitaine Frédéric TOULLEC du SDIS 29 qui, accompagné du Chef de Centre d'Incendie et de Secours des communes du Guilvinec, Penmarc'h et de Plomeur, le Capitaine Sylvain BLÉRIOT, pour une présentation du bilan de l'activité opérationnelle de la commune de Penmarc'h.

Le Capitaine rappelle que le Finistère compte 8 centres de secours avec un effectif total de 2 258 pompiers volontaires dont 220 nouveaux engagés en 2022, 128 saisonniers pour la surveillance des plages avec un renfort de 31 sapeurs-pompiers volontaires. 487 pompiers professionnels (contre 481 en 2021) avec 15 départs à la retraite et 26 recrutements en 2022.

Le Capitaine TOULLEC dit que la formation aux feux de forêts est un enjeu fort. Il signale aussi que l'égalité homme/femme fait partie des projets.

Le Capitaine TOULLEC annonce 55 380 interventions, 216 909 appels reçus (soit 595 par jour). 80 % des missions sont des secours aux personnes.

Il précise également un budget primitif 2022 de 82,1 millions d'euros avec 62,09 M€ en section fonctionnement et 20,01 M€ en investissement.

Madame le Maire lui assure partager ces valeurs qui sont les leurs et leur redit l'importance de leur présence sur le territoire.

M. Christian BUREL qui note la difficulté à recruter demande si la législation européenne s'applique concernant les gardes, le temps de travail et le temps de repos obligatoire.

Le Capitaine TOULLEC lui assure que oui, la législation européenne s'applique, mais que des dérogations à ces règles sont possibles.

M. Christian BUREL fait remarquer que cela n'est pas le cas pour les ambulances privées.

Madame le Maire remercie les Capitaines TOULLEC et BLÉRIOT de leur présentation (qui sera d'ailleurs annexée à ce procès-verbal) et annonce passer à l'ordre du jour du Conseil.

Point 1. Conseil municipal - Démission de Mme Kristell NICOLLE et installation d'un nouveau conseiller (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la démission de Mme Kristell NICOLLE et de l'installation de Mme Marie-Claire LE PAPE en tant que conseillère municipale pour la remplacer. Un nouveau tableau du Conseil municipal sera transmis à la Préfecture.

Madame le Maire invite Mme Marie-Claire LE PAPE à dire quelques mots.

Mme Marie-Claire LE PAPE dit qu'elle a été sollicitée par Mme Gwenola LE TROADEC et M. Jean-Paul STANZEL pour remplacer Mme Kristell NICOLLE dès le début de l'année. Elle dit avoir pris le temps de la réflexion avant d'accepter. Elle dit que beaucoup la connaissent pour être assesseur à chaque élection et membre très actif des associations Les Amis de La Madeleine et Santé Bigoudène. Elle affirme avoir conscience des enjeux et assure vouloir apporter sa pierre à l'édifice avec cette nomination en tant que conseillère municipale.

Point 2. Désignation du remplaçant de Mme Kristell NICOLLE en tant que membre de la commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication » (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération, **désignant** Mme Marie-Claire LE PAPE, comme membre de la commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication » qui se composerait désormais ainsi :

1	Gilles BERNARD	5	Marie-Claire LE PAPE	9	Maurice LE FLOC'H
2	Estelle GUICHAOUA	6	Jocelyne LE RHUN	10	Eric RAPHALEN
3	Florence BODÉRE	7	Erwan SEZNEC		
4	Fabrice FABRIANO	8	Fabienne LE GARS		

Point 3. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2023 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération, **adoptant** la modification du tableau des effectifs, **disant** que cette modification prendra effet au 1^{er} juin 2023, **approuvant** la liste des emplois conformément à l'annexe jointe au rapport **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Point 4. Recrutement d'un apprenti au sein de la collectivité pour la rentrée 2023 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **adoptant** la proposition énoncée, **autorisant** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Point 5. Rapport de la CLECT et attribution de compensation définitive 2023 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en date du 23 février 2023, annexé au rapport, les montants des charges transférées et les montants des attributions de compensation 2023 en découlant **et autorisant** Madame le Maire ou son représentant, à transmettre la délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Point 6. Modalités de refacturation de la mise à disposition d'un agent à l'EHPAD Ménez Kergoff (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** le remboursement des frais induits par cette mise à disposition de personnel à hauteur de 20 % depuis le 1^{er} janvier 2023, **autorisant** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre **et disant** que les crédits sont inscrits au budget principal

Point 7. Tarifs d'occupation de l'hébergement collectif du groupe scolaire Thomas Donnard (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** la proposition tarifaire énoncée pour l'occupation par l'ODCVL des locaux situés dans l'enceinte du groupe scolaire Thomas Donnard pour leurs séjours d'été, **disant** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal **et disant** que Madame le Maire est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Point 8. Demande de fonds de concours à la CCPBS au titre des déplacements doux (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

M. Christian BUREL fait remarquer le très mauvais état de la chaussée de la route de Kervily et demande si une réfection de voirie est prévue.

M. Jean-Pierre SAVINA assure que sa réfection est prévue cette année.

M. Jocelyne LE RHUN s'accorde sur l'état déplorable de cette route.

M. Christian BUREL regrette qu'il n'y ait pas d'affichage pour l'annoncer car on ne sait pas trop ce qui doit se faire.

M. Jean-Pierre SAVINA lui répond que cela a été dit en commission.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **autorisant** Madame le Maire à solliciter le fonds de concours « vélo » de la Communauté de Communes de Pays Bigouden Sud pour des projets d'aménagement visant à développer et sécuriser la pratique du vélo sur la commune de Penmarc'h **et disant** que Madame le Maire est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Point 9. SDEF : signature d'une convention pour la pose de gaines télécom (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **acceptant** le projet de réalisation des travaux « pose de gaines télécom pour effacement futur avec travaux extension Enedis - rue des Sureaux », **acceptant** le plan de financement exposé et le versement de la participation communale estimée à 4 020,00 € **et autorisant** Madame le Maire à signer la convention financière annexée au rapport, conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Point 10. Protocole d'accord de médiation avec l'association véLo 228 Finistère pour les travaux d'aménagement de voirie (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** le protocole d'accord présenté en annexe du rapport et **autorisant** Madame le Maire ou son représentant, à signer le document.

Point 11. Réponse à l'appel à projet « patrimoine maritime et littoral » de la Région Bretagne : projet de rénovation de l'hébergement collectif du groupe scolaire Thomas Donnard (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** le plan de financement exposé **et autorisant** Madame le Maire à solliciter une aide de 60 000 € auprès de la Région Bretagne pour la réhabilitation des locaux de l'hébergement collectif du groupe scolaire Thomas Donnard

Point 12. Cession de la parcelle ZE n°96 sise à Keradennec (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** la cession la parcelle **ZE n°96** sise à Keradennec, d'une contenance totale de **75 m²**, au prix de **1 000 €**, hors frais d'acte, **autorisant** Madame le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à cette cession, **désignant** l'étude notariale CLM Notaires Bigoudènes, notaires à Pont-l'Abbé, pour la rédaction des actes **et disant** que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais de notaire liés à la mise en œuvre de cette opération.

Point 13. Acquisition des parcelles AO n°129, 131 et 136 jouxtant le cimetière de Saint-Guérolé (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** l'acquisition des parcelles **AO n°129, 131 et 139**, d'une contenance totale de **1 097 m²**, au prix de **5 485 €**, hors frais d'acte, **autorisant** Madame le Maire ou Monsieur Denis STEPHAN, adjoint à l'urbanisme, à signer tout document se rapportant à cette acquisition, **désignant** l'étude notariale CLM Notaires Bigoudènes, notaires à Pont-l'Abbé, pour la rédaction des actes, **et disant** que la commune prendra à sa charge tous les frais de notaire liés à la mise en œuvre de cette opération.

**Point 14. Proposition de dénomination de voies en breton et numérotation des chemins ruraux
(Rapporteur M. Denis STEPHAN)**

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **validant** les dénominations énoncées **et autorisant** Madame le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Point 15. Prescription du PLUih (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

M. Gilles BERNARD demande si l'on connaît qui accompagnera.

CITTANOVA lui répond M. Christian BUREL.

M. Denis STEPHAN dit avoir assisté au COPIL de la CCPBS sur la stratégie bigoudène en matière de PLUih à Pouldreuzic mardi dernier (23 mai) au même titre d'ailleurs que M. Jean-Louis BUANNIC et il annonce qu'il y aura un changement total des mentalités pour les communes avec le ZAN 5Zéro (Artificialisation Nette) car le PLUih intègre la loi « Climat et résilience », que les zones de construction vont se réduire, qu'il faudra aller sur des endroits déjà artificialisés et que les constructions seront plus hautes.

M. Christian BUREL dit qu'il y a quand même des possibilités de faire avancer les choses dans notre PLU notamment au niveau des OAP, on en a vu 8 en 2020. Quand je lis dans le rapport « Afin de permettre aux communes de finaliser leur PLU » je fais remarquer que le nôtre est en stand-by ; que cela fait plus de 6 mois qu'il n'y a pas eu de COPIL.

M. Denis STEPHAN répond qu'il y en a eu un en avril avec M. Yannick LE MOIGNE.

M. Christian BUREL lui répond qu'il était prévu un COPIL tous les mois, puis tous les 3 mois, puis 6...

M. Denis STEPHAN répond que l'on ne peut pas travailler tout seul dans notre coin car le PADD doit être approuvé en 2024. Les OAP vont être importantes. Il y aura des secteurs réservés.

M. Christian BUREL dit que l'on aurait pu l'identifier sur Penmarc'h et anticiper.

M. Denis STEPHAN assure que le travail fait l'a bien été et qu'il va être poursuivi par le cabinet.

M. Christian BUREL note que Le Guilvinec a rendu son PLU le 14 octobre 2022, Pont-L'Abbé a rendu le sien le 11 février 2020, Loctudy le 31 mars 2022 et que nous, on avait fait notre PADD en 2018 et que là on n'a rien du tout et on va attendre que la CCPBS décide de notre PLU. Il regrette que la commune n'ait plus la main.

M. Denis STEPHAN assure que Penmarc'h a encore la main sur son PLU mais que les communes qui ont déjà approuvé le leur vont devoir le remettre sur le tapis.

M. Gilles BERNARD ajoute qu'il a été fait le choix de la concertation avec la population dans les modalités d'élaboration du PLU car il y a une grande inquiétude et il se demande quel sera l'avenir pour les logements de nos jeunes.

M. Denis STEPHAN lui assure que c'est un travail prioritaire que de loger les jeunes et qu'il est en cours.

M. Gilles BERNARD dit que cela lui paraît bien que ce soit la CCPBS qui prenne la suite.

Mme Marianne CALVEZ quitte la salle à 20h16 en assurant qu'elle vote pour cette dernière délibération.

M. Raynald TANTER fait remarquer que l'on n'a même pas fait notre PADD nous même !

M. Christian BUREL demande ce que devient le bureau d'étude Futur Proche.

M. Denis STEPHAN lui répond qu'il a disparu et qu'il ne répond plus.

Mme Jocelyne LE RHUN explique que la qualité de leur travail a été soulignée par le nouveau cabinet et notamment le travail fait sur les OAP.

M. Christian BUREL lui répond que deux années ont été perdues sur ces questions et lui demande de se rappeler comme il a insisté pour reprendre ces OAP.

M. Raynald TANTER regrette de ne pas être informé des projets.

M. Denis STEPHAN lui rapporte qu'il a été dit lors de la réunion d'hier que les réunions vont être élargies aux conseillers municipaux pour le PLH.

M. Christian BUREL pense que la minorité n'y sera pas conviée.

M. Raynald TANTER dit qu'ils ne peuvent pas voter contre cette délibération, mais qu'il trouve dommage que ces décisions soient passées à la CCPBS.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité** la délibération **se prononçant favorablement** à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat selon les objectifs figurant en annexe du rapport (dans la note de synthèse) **et validant** les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration entre les communes et la CCPBS, et les modalités de concertation figurant également en annexe (dans la charte de gouvernance) du rapport.

Questions de la minorité :

M. Eric RAPHALEN fait lecture de la 1^{ère} question qu'il dit émaner d'un habitant et c'est pour cela qu'elles ont été transmises en dernière minute.

1. De nombreuses bornes en bois ont été installées sur la commune au printemps 2021 dans l'objectif de créer plusieurs nouveaux circuits cyclables. Outre le fait que ces bornes ont parfois été implantées sur le territoire sans prendre en compte le mobilier déjà existant (des plaquettes directionnelles auraient très bien pu être posées sur des poteaux déjà présents à proximité immédiate) accroissant de fait le budget nécessaire à l'opération, il s'avère que des contradictions existent sur tout le territoire communal. La signalisation routière horizontale et verticale va récurremment à l'encontre des dispositifs implantés et même parfois de la véloroute V5 "La Littorale", ce qui implique par exemple de prendre des rues en sens interdit, y compris aux cycles.

Ces circuits ont-ils tous été créés en lien avec la CCPBS, le Département du Finistère ou la Fédération française de cyclotourisme ?

Alors que "le développement des mobilités douces est un engagement de la municipalité", n'est-il pas urgent et nécessaire de corriger la signalisation routière avant la haute saison touristique ?

M. Gilles MERCIER répond que concernant le circuit vélo, la municipalité ayant pour objectif de favoriser les déplacements en vélo, elle a fait le choix dès 2021 de mettre en place des boucles cyclables à l'échelle du territoire permettant de découvrir la commune en évitant les axes les plus fréquentés. 50 km de voies ont été identifiées et réalisées en régie municipale. Cela en concertation avec des habitants, des associations et la communauté de commune.

Pour un déploiement rapide et afin de réduire les coûts au maximum, le choix a été fait de jalonner ces parcours avec des pictogrammes posés sur poteaux bois. Aucun pictogramme n'a été implanté sur du mobilier existant pour des questions de lisibilité. Ces parcours ont connu un grand succès puisque 112 000 personnes ont déjà téléchargé les circuits via les QR codes. La Penmarc'haise de 23 km est en cours d'intégration pour le circuit vélo communautaire. Si des anomalies existent, il est important de nous en faire un retour détaillé pour que nous puissions intervenir.

M. Eric RAPHALEN fait lecture de la 2nde question.

2. Depuis 2018, la commune de Penmarc'h est dotée d'un Règlement de voirie, conformément à l'article R*141-14 du Code de la voirie routière. Ce Règlement impose des délais et des prescriptions dans le cadre des réfections provisoires et définitives des revêtements après travaux.

Conformément à ces textes, comment peut-on laisser la voirie communale dépérir à ce point ? Tant de tranchées ne sont pas correctement réfectionnées consécutivement à des travaux d'effacement, de modernisation, de réparation ou de création de réseaux. Cela a pour conséquence de rendre dangereuses nombre de voies pourtant ouvertes à la circulation sur la commune pour plusieurs types d'usagers de la route et notamment les 2 roues.

Pourquoi la municipalité n'accorde-t-elle pas plus d'importance au réseau routier communal et à la sécurité routière de ses usagers ? N'était-ce pas l'une des promesses de campagne de 2020 ?

Madame Gwenola LE TROADEC confirme que ce point était bien une promesse de campagne et M. Jean-Pierre SAVINA poursuit en répondant que concernant l'entretien de la voirie, « si nous comparons les périodes 2017-2019 et 2020-2023, nous avons une augmentation du budget de 11 % et nous allons maintenir l'effort budgétaire pour améliorer une voirie détériorée nous sommes d'accord ».

D'autre part, toute demande de travaux sur la commune fait l'objet d'une permission de voirie dans laquelle sont détaillées les prescriptions techniques à respecter quant à la réfection des tranchées. Lorsque celles-ci ne sont pas correctement réalisées ou qu'un affaissement est constaté ou signalé en mairie, les entreprises sont contactées et tenues de reprendre leurs réfections.

M. Eric RAPHALEN dit qu'il relaiera cette réponse.

Mme Gwenola LE TROADEC lui rappelle que tout le monde : agents comme élus sont attentifs à ce sujet d'où la hausse importante du budget.

M. Jean-Pierre SAVINA rappelle que la mairie est ouverte pour recevoir ces personnes.

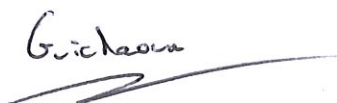
Les réponses aux questions la minorité étant closes, Madame le Maire se tourne vers M. Daniel BUDINOT correspondant de presse pour le Télégramme à qui elle remet une médaille de la commune de Penmarc'h pour le remercier des 25 années qu'il a passées à relayer les informations sur la commune, pour la centaine de Conseils municipaux auxquels il a assisté sur 4 mandatures.

M. Daniel BUDINOT ému remercie pour cette attention.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil et invite à un verre de l'amitié.

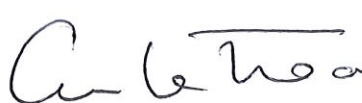
La séance est close à 20 h 28.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC